

tous heureux et fiers. Sous ce rapport, nous différons des honorables députés de la droite, qui, lorsqu'ils étaient dans l'opposition, criaient que le pays allait à la ruine et cherchaient à ruiner son crédit. Nous sommes aussi amis de notre pays que lorsque nous étions au pouvoir, et nous sommes heureux de voir que la prospérité règne au Canada comme dans les autres parties du monde. Mais l'honorable ministre n'a pas pu démontrer, parce qu'il ne le pouvait pas, que le gouvernement a fait quelque chose pour amener cette prospérité. Sous ce rapport il ressemble à ses chefs qui siègent en avant de lui, et qui sont restés muets comme carpe quand plus d'une fois le chef de l'opposition les a défiés de montrer que le gouvernement avait aidé en quoi que ce soit à créer la prospérité dont le Canada jouit aujourd'hui. Le ministre nous lit cependant ces chiffres qui indiquent la prospérité du Canada comme une réponse à l'accusation que nous avons portée. Mais l'honorable ministre doit connaître mieux que cela, et je ne voudrais pas croire qu'une personne parvenue à la haute position qu'il occupe s'arrêterait à un argument si pauvre, s'il pouvait en apporter un meilleur. Mais il n'en avait pas et c'est pour cela qu'il essaie de jeter de la poudre aux yeux du peuple en lisant ces chiffres qui sont sa seule réponse à l'accusation que nous avons portée.

M. INGRAM : Je suis peut-être la cause innocente de toute cette tempête ; c'est de ma faute, sans doute, si nous voyons le ministre des Douanes lancer ses tonnerres sur les députés de la gauche. L'honorable ministre devra cependant admettre que lors de la discussion de ces crédits, vendredi dernier et aujourd'hui, je n'ai pas dit un mot qui ne se rapportait pas au sujet que nous discutons : les crédits qu'il demandait à la Chambre. L'honorable ministre ne m'a pas accusé d'avoir demandé la tête de ce fonctionnaire, de l'avoir condamné sans l'avoir entendu. Mais quel est le but d'un procès, sinon de prouver l'innocence ou la culpabilité de l'accusé ? L'honorable ministre est plus brave ce soir qu'il ne l'était vendredi soir ; il ne voulait pas alors dire si ce fonctionnaire était coupable ou non, il ne le savait pas, mais ce soir il admet sans ambages qu'il est coupable d'avoir préparé cette littérature électorale. Voyons ce qu'il disait vendredi dernier lorsque nous discutons ce crédit de \$600. Voici la question que j'ai posée et la réponse de l'honorable ministre :

L'honorable M. PATERSON : Oui, M. Bain, mon secrétaire particulier, a été nommé assistant-commissaire. Il est resté à mon emploi comme secrétaire particulier, mais il ne touche aucune portion de l'allocation affectée au paiement d'un secrétaire. Son traitement est de \$2,800. Dans mon cabinet, il y a deux personnes qui font l'office de sténo-dactylographes. Il paraît que l'une d'elles a touché un supplément d'appointments de \$150, et l'autre, de \$100. L'honorable député comprend qu'elles travaillent souvent jusqu'à six heures du soir, et quelquefois plus tard.

L'honorable ministre nous demande la somme de \$600, non pas pour payer son secrétaire particulier, mais pour payer des clavigraphistes dans son bureau. J'ai demandé si M. Bain remplissait deux emplois, et l'honorable ministre a répondu qu'il était assistant-commissaire et secrétaire particulier. J'ai demandé ensuite si ce fonctionnaire avait l'habitude de préparer la littérature électorale, mais le ministre ne pouvait pas répondre à cette question et n'a pas répondu. Je veux faire remarquer, ainsi que je l'ai fait, que le fonctionnaire même dont il s'agissait dans la discussion était alors assis près du pupitre du ministre dans cette Chambre, et celui-ci, s'il avait été franc, aurait pu demander à son assistant-commissaire s'il était coupable ou non de ce dont nous l'accusons. J'espère que l'honorable ministre des Douanes va me prêter son attention. J'aurai aussi quelques remarques à faire à l'adresse du ministre des Finances (M. Fieldin) avant que je termine mon discours.

Voici ce que je veux demander à l'honorable ministre des Douanes. Il a dit que l'assistant commissaire remplissait les devoirs de commissaire des Douanes en l'absence de ce dernier. Je ne sais pas si cela veut dire que ses fonctions se bornent aux travaux du bureau à Ottawa, ou s'il est obligé d'aller au dehors remplir des devoirs de commissaires. Quoi qu'il en soit voici la position dans laquelle nous nous trouvons. L'honorable ministre a dans ses bureaux comme assistant commissaire une personne payée avec l'argent du public, l'argent des deux partis politiques, mais qui est un partisan politique et prépare de la littérature électorale pour son parti. Supposons que dans l'exercice de ses fonctions officielles cet employé ait à répondre à un importateur ou un manufacturier conservateur qui peut avoir reçu un envoi de marchandises dont l'évaluation est trop basse, serait-ce dans l'intérêt du public si ce commissaire partisan allait dire à l'importateur : Vous ne seriez pas pris dans ces difficultés, si vous saviez de quel côté le pain est graissé ; en d'autres mots, si vous n'étiez pas un conservateur aussi ardent le département des Douanes pourrait vous traiter avec plus d'indulgence qu'il ne le fait. N'est-il pas naturel de croire que c'est ainsi qu'agirait un commissaire partisan ? Or, si nous admettons que c'est chose possible, nous disons que tant que M. Bain sera employé dans le département des Douanes, il n'a pas le droit de préparer de la littérature électorale ni pour le parti libéral, ni pour le parti conservateur. C'est pour appliquer ce principe que nous professons de ce côté-ci de la Chambre, que j'ai proposé vendredi dernier de rayer le traitement de M. Bain du budget. Je considère que je faisais mon devoir, et que c'est ce que nous devons faire. A l'appui de ma proposition je dois citer en témoignage le premier ministre, le ministre du Commerce ; je pourrais citer aussi plusieurs autres qui ont été ministres depuis 1896 et que tous ont été déclarés